



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 novembre 2010 — N° 150

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. MacMillan (Papineau) fait une déclaration concernant L'Année des gens de mer.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de la radio Nord-Joli.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant la création de 325 emplois en Mauricie.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire de l'hebdo l'Étincelle.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la Coopérative de services Rive-Sud.

3 novembre 2010

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant Mme Nancy Bérubé, agente rurale de l'année des Grands Prix de la ruralité.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant les 25 ans du Parlement étudiant.

À 9 h 54, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 132 Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 novembre 2010

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **119** en annexe)

Pour : **108** Contre : **7** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 132.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2010 par
Mme Beaudoin (Rosemont), concernant l'adoption d'une charte de la laïcité;
Dépôt n° 1835-20101103)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 septembre 2010 par
M. Leclair (Beauharnois), concernant le conflit de travail au Journal de Montréal;
Dépôt n° 1836-20101103)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 septembre 2010 par
M. Khadir (Mercier), concernant les aires protégées au Québec.
Dépôt n° 1837-20101103)

Dépôts de pétitions

M. Gauvreau (Groulx) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 216 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1838-20101103)

3 novembre 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 133 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1839-20101103)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Copie d'une lettre datée du 2 novembre 2010, adressée à M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, signée par M. Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne, concernant l'octroi de contrats à Terrebonne.

(Dépôt n° 1840-20101103)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Simard, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Gaudreault (Jonquière), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Trottier (Roberval), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie officiellement le projet d'inscription de la candidature du Fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne de 2014, en prévision d'une reconnaissance comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO pour ses qualités exceptionnelles et uniques.

3 novembre 2010

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Maltais (Taschereau) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 40 ans du régime public d'assurance maladie du Québec;

QU'elle réitère l'importance de la *Loi sur l'assurance maladie* qui a permis, le 1^{er} novembre 1970, d'établir les bases d'un système qui est toujours en place aujourd'hui, un système de santé public, gratuit, accessible et universel pour tous les Québécois et les Québécoises.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Copie d'un document accompagné d'une lettre datée du 21 octobre 2010, adressée à M. Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, signée par Mme France Latreille, directrice de l'Union des consommateurs, concernant un régime public universel d'assurance médicaments au Québec.
(Dépôt n° 1841-20101103)

Le débat se poursuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Caire (La Peltrie) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 novembre 2010

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 29, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec constate l'échec du gouvernement libéral à rencontrer la cible fixant à 12 heures et moins le temps de séjour moyen sur civière à l'urgence prévue dans le plan stratégique 2005-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux et qu'elle exige une réduction de 40 % du temps actuel de séjour moyen sur civière d'ici le 1^{er} septembre 2011.

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. Villeneuve (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

Un extrait du site Web de la ville de Saint-Gabriel, en date du 3 novembre 2010, intitulé : « Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de ville Saint-Gabriel, tenue le premier jour du mois de février deux mille dix ».

Le débat se poursuit.

3 novembre 2010

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **120** en annexe)

Pour : **48** Contre : **60** Abstention : **0**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 4 novembre 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 13, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 novembre, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

3 novembre 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

(Vote n° 119)

POUR - 108

Arcand	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Auclair	Cousineau	Léger	Richard
Aussant	Curzi	Lehouillier	<i>(Duplessis)</i>
Bachand	D'Amour	Lemay	Richard
<i>(Outremont)</i>	Diamond	Lessard	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>
Bachand	Doyer	MacMillan	Robert
<i>(Arthabaska)</i>	Drainville	Malavoy	Rotiroti
Beauchamp	Drolet	Maltais	Simard
Beaudoin	Dubourg	Marceau	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Mirabel)</i>	Dufour	Marcoux	Simard
Bédard	Dutil	Marois	<i>(Dubuc)</i>
Bergeron	Ferland	Marsan	Sklavounos
Bergman	Fournier	Matte	St-Amand
Bernard	Gagnon-Tremblay	McKay	St-Arnaud
Bernier	Gaudreault	Ménard	St-Pierre
Billette	<i>(Jonquière)</i>	Moreau	Thériault
Blais	Gaudreault	Morin	Traversy
Blanchet	<i>(Hull)</i>	Normandeau	Tremblay
Bolduc	Gautrin	Ouellet	Trottier
Boucher	Gauvreau	Ouellette	Turcotte
Bouillé	Gignac	Ouimet	Vallée
Boulet	Girard	Pagé	Vien
Carrière	Gonthier	Paquet	Villeneuve
Champagne	Hamad	Paradis	Weil
Charbonneau	Hivon	Pelletier	Whissell
Charest	Huot	<i>(Rimouski)</i>	
Charette	James	Pigeon	
Charlebois	Kelley	Pinard	
Chevarie	Kotto	Poirier	
Cloutier	Lapointe	Ratthé	
Corbeil	Leclair	Rebello	

CONTRE - 7

Bonnardel	Deltell	Khadir	Roy
Caire	Grondin	Picard	

3 novembre 2010

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 120)

POUR - 48

Aussant	Doyer	Maltais	Richard
Beaudoin	Drainville	Marceau	<i>(Duplessis)</i>
<i>(Mirabel)</i>	Dufour	McKay	Robert
Bédard	Ferland	Ouellet	Roy
Bergeron	Gaudreault	Pagé	Simard
Blanchet	<i>(Jonquière)</i>	Pelletier	<i>(Richelieu)</i>
Boucher	Gauvreau	<i>(Rimouski)</i>	St-Arnaud
Bouillé	Girard	Pelletier	Traversy
Champagne	Hivon	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Tremblay
Charette	Kotto	Pinard	Trottier
Cloutier	Leclair	Poirier	Turcotte
Cousineau	Léger	Ratthé	Villeneuve
Curzi	Lemay	Rebello	
Deltell	Malavoy	Richard	
		<i>(Marguerite-D'Youville)</i>	

CONTRE - 60

Arcand	Charest	Gonthier	Ouellette
Auclair	Charlebois	Hamad	Ouimet
Bachand	Chevarie	Huot	Paquet
<i>(Arthabaska)</i>	Corbeil	James	Pigeon
Bachand	Courchesne	Kelley	Reid
<i>(Outremont)</i>	D'Amour	L'Écuyer	Rotiroti
Beauchamp	Diamond	Lehouillier	Simard
Bergman	Drolet	Lessard	<i>(Dubuc)</i>
Bernard	Dubourg	MacMillan	Sklavounos
Bernier	Dutil	Mamelonet	St-Amand
Billette	Fournier	Marcoux	St-Pierre
Blais	Gagnon-Tremblay	Marsan	Thériault
Bolduc	Gaudreault	Matte	Vallée
Boulet	<i>(Hull)</i>	Ménard	Vien
Carrière	Gautrin	Moreau	Weil
Charbonneau	Gignac	Morin	Whissell